

Aux parents d'élèves de l'école primaire de Vernayaz,

Martigny, le 5 juin 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de prendre connaissance des informations ci-dessous :

1. REPRISE DES CLASSES JEUDI 21 AOÛT 2025 À VERNAYAZ

1H et 3H à 8H : 8h00 Cérémonie officielle d'ouverture

Horaires spéciaux 2 premiers jours de rentrée 1H2H

1H-2H	Matin 8h00-11h20	Après-midi 13h30-16h05
Jeudi 21 août et vendredi 22 août 2025	Seulement 1H en classe	Seulement 2H en classe

Les parents des élèves de 1H amènent leur enfant directement vers les titulaires qui attendront devant les bâtiments respectifs.

*Accueil possible des élèves de 2H le jeudi matin et vendredi matin en avertissant la titulaire de la classe, **horaires normaux 1-2H à partir du lundi 25 août 2025.***

2. CONSTITUTION DES CLASSES

A partir du 14 août 2025 à 18h00 : publication des listes le site ecolemartigny.ch
Mot de passe à conserver : « Rentree2526 » (Majuscule, sans accent)

Si vous ne souhaitez pas que le nom/prénom de votre enfant apparaisse sur les listes de classes publiées sur le site des écoles au mois d'août, veuillez s.v.p le signaler avant le **21 juin 2025** au secrétariat de l'école : 027 721 24 00.

3. HORAIRES SCOLAIRES 2025-2026

Les horaires sont uniformisés entre tous les centres scolaires.

Cycle 1

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h00-11h20	1H, 2H, 3H, 4H	1H, 2H, 3H, 4H	<u>4H</u> (demi-classe)	1H, 3H, <u>4H</u> (demi-classe)	1H, 2H, 3H, 4H
Après-midi 13h30-16h05	2H, 3H, 4H	2H, 3H, 4H	Congé	2H, 3H, 4H	2H, 3H, 4H

Cycle 2

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h00-11h20	5H,6H, 7H, 8H				
Après-midi 13h30-16h05	5H,6H, 7H, 8H	5H,6H, 7H, 8H	Congé	5H,6H, 7H, 8H	5H,6H, 7H, 8H

4. TRANSPORT SCOLAIRE

Un courrier aux parents des élèves de Miéville est transmis séparément.

5. CONGÉS – ABSENCES

Des directives très claires sont distribuées aux parents (bulletin d'informations). Cependant nous rappelons d'ores et déjà que :

- Tous les **élèves doivent être présents le jour de la rentrée**, le jeudi 21 août
- Tous les congés doivent faire l'objet d'une demande au moyen d'un **formulaire** que l'on peut se procurer auprès des enseignants, du secrétariat ou sur le site des écoles
- Toutes les absences (maladie, particularités...) doivent être annoncées à l'enseignant-e
- Le prix des billets d'avion ou des départs en vacances anticipés ne sont pas des raisons valables permettant l'octroi d'un congé.
- **Délai jour joker : 30 jours**

Le secrétariat de l'école se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 027 721 24 00.

Tout en vous souhaitant une bonne pause estivale, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

La Direction